

DECRET N° 86/482 DU 11/4/86,
portant nomination de Monsieur LOUBAKI (Félix),
en qualité de Directeur de l'Assistance et des
Etudes au Centre National de Gestion

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 01/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions
de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982, fixant les indemnités de
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7 Décembre 1985, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17 Décembre 1985, relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D É C R E T :

Article 1er. - Monsieur LOUBAKI (Félix), Ingénieur Adjoint des Travaux Publics de
5è échelon, est nommé Directeur de l'Assistance et des Etudes au Centre National de
gestion, en remplacement de Monsieur NDINGOSSOUA (Gabriel), appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret
n° 82/595, susvisé.

Article 3.— Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.— Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel ~~et communiqué~~ partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le II AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Finances
et du Budget

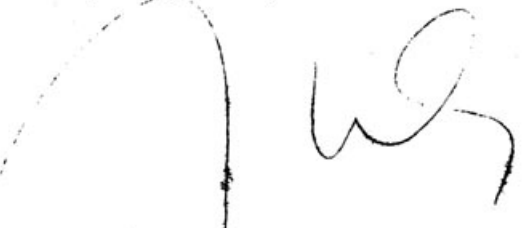


Ange Edouard POISSON

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Refonte de la Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,



Itini Ossetoumba LEKOUNDZOU



Bernard COMBO MATSIOMA

